

## CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR RÉUSSIR LES EXAMENS THÉORIQUES D'ADMISSION — ÉCOLE DE MUSIQUE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

### ➤ Tous les candidats sont soumis à une évaluation des acquis en théorie musicale

#### Théorie générale

- Nomenclature des accords et des intervalles, tonalités, mesures, types d'accords, enchaînements d'accords, etc.

#### Harmonie tonale (les cheminements en formation classique et Composition et musique à l'image)

- Harmonisation à 4 voix incluant des dominantes secondaires et une modulation dans les tons voisins.
- Respecter le registre de chacune des 4 voix (Soprano, Alto, Ténor, Basse).
- Résoudre adéquatement la sensible et/ou la septième des accords à 4 sons (dominante et sus-tonique).
- Utilisation appropriée de l'enchaînement des accords ainsi que leurs renversements.
- Appliquer le chiffrage harmonique à la réalisation des exercices.
- Connaître les types de notes étrangères.
- Reconnaître et réaliser les divers types de cadences utilisées communément en fin de phrases musicales.
- Respecter les règles de la conduite des voix de la musique polyphonique tonale.

#### Théorie jazz (les cheminements en formation jazz et Composition et musique à l'image)

- Comprendre la fonction et la nomenclature des accords jazz (incluant les extensions simples et les enrichissements)
- Distinguer les tonalités et les modes (incluant les modes traditionnel, pentatonique et à transposition limitée)
- Maîtriser le concept de *tons guides*
- Saisir la relation entre le rythme et l'environnement mélodico-harmonique en jazz (anticipations, retards, etc.)

Ouvrages suggérés (disponibles à la bibliothèque de l'École de musique) :

Aldwell, Edward et Carl Schachter. *Harmony and Voice-leading*. 2<sup>e</sup> éd. New York : Harcourt Brace Jovanovich, 1989 (Chapitres 4 à 11).

Gauldin, Robert. *Harmonic Practice in tonal Music*. New York: W.W. Norton & Company, Inc., 1997 (Chapitres 4 à 13).

Levine, Mark. *The jazz Theory Book*. Petaluma. Sher Music Co. 1995

### ➤ Tous les candidats sont soumis à une évaluation des acquis en formation auditive

Pour être admis au programme de baccalauréat en musique, la candidate ou le candidat doit être capable<sup>1</sup> :

1. Faire une lecture à vue (sans temps de préparation) de tous les éléments suivants :

- Intervalles isolés (seconde mineure à l'octave juste, mouvement ascendant et descendant);
- Mélodie modulante aux tons voisins (modes majeurs et mineurs);
- Rythme (jusqu'à la division de double-croche et à l'intérieur de mesures binaires, ternaires et composées).

2. De reproduire à l'écrit, de manière exacte, les éléments constituant un passage musical (dictée). Ces éléments comprennent :

- La retranscription du rythme (jusqu'à la division de double-croche et à l'intérieur de mesures binaires, ternaires et composées);
- La retranscription, sans support clavier, des notes et du rythme d'une mélodie tonale modulante aux tons voisins (modes majeurs et mineurs) à 1 et 2 voix, d'une durée de 8 à 16 mesures;
- L'identification, sans support clavier, d'une progression harmonique comprenant les accords diatoniques à 3 et 4 sons tirés des modes majeurs et mineurs harmoniques, et comprenant les fonctions suivantes : tonique, dominante, prédominante, cadences (parfaites, imparfaites, à la dominante, rompue).

---

<sup>1</sup> Si la candidate ou le candidat n'atteint pas le niveau attendu, elle ou il pourrait être appelé(e) à suivre une ou deux activité(s) de mise à niveau.